



Site : www.financespubliques.cgt.fr/331/

Adresse mél : cgt.disi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu de la CAPL n°2 (cat.B) du 08 mars 2017

La CAP a eu à délibérer de son règlement intérieur (RI) et d'un appel consécutif au refus d'une demande de congés formation.

Le 1er point à l'ordre du jour a donné lieu à une déclaration liminaire de la CGT (voir ci-après) et d'un échange avec le président de la CAP ; celui-ci a spécifié que ce n'est pas une volonté locale mais une application du texte national ; il a cependant manifesté le souci de prendre en considération nos arguments (Il a fait une proposition de Visio-conférence pour les suppléants dont les frais ne sont plus pris en charge par l'administration).

DU DIALOGUE SOCIAL BY MARCOS



Il s'est engagé aussi à faire préciser dans le procès verbal de la réunion que l'application de ce RI ne prends pas suffisamment en compte les problèmes de déplacement sur l'étendue du territoire de compétence de la CAP. Pour autant, le projet de règlement intérieur a été soumis au vote sans modification.

Vote CONTRE de tous les élus du personnel sur le projet de règlement intérieur proposé par l'administration.

Déclaration liminaire de la CGT

Dans le présent ordre du jour pour lequel cette CAP est convoquée, nous avons à délibérer sur une modification du règlement intérieur de la CAP locale n°2.

Cette modification consiste ni plus ni moins à réduire les facilités accordées aux élus des personnels, notamment en matière de temps de préparation et de compte-rendu des réunions, et de prise en charge des frais des suppléants.

Dans son principe cette décision est choquante et appelle de votre part monsieur le président, de sérieuses motivations, que nous ne manquerons pas de porter à la connaissance des personnels.

Pour le syndicat CGT des Finances Publiques et l'ensemble de ses élus, c'est une illustration supplémentaire d'une volonté de la Direction générale de mise au pas du dialogue social, dans un contexte de fortes inquiétudes sur les missions et les moyens de leur mise en œuvre.

Pour les agents et concrètement pour nous élus des personnels, cela signifie

- moins de temps consacré à l'examen des recours individuels quels qu'ils soient, donc un coup porté aux droits des agents.
- moins de temps pour rendre compte aux personnels du corps administratif que nous représentons, de tous les actes et décisions qui concernent ce corps.

C'est un recul des droits individuels et collectifs des agents, en matière d'information et de transparence, meilleur rempart contre l'arbitraire.

Quant à la suppression de la prise en charge des frais du suppléant qui assiste à la CAP avec le titulaire, ce recul mesquin imposé par l'administration ne vise-t-il pas à isoler un peu plus l'élu du personnel, encore plus s'il est nouvellement élu ? Monsieur le président, nous pensons que vous partagerez avec nous l'idée que de changer un règlement intérieur d'une CAP locale en cours de mandat est un mauvais signal donné en matière de dialogue social, voire l'expression d'un certain mépris à l'égard d'une instance comme la nôtre.

Sur le 2ème point de l'ordre du jour, nous n'avons pas obtenu satisfaction malgré de multiples échanges entre les élus et le Président.

Il s'agissait d'examiner le recours d'un collègue d'une CID qui s'est vu refuser un congé de formation.

Pour la CGT il y a bien remise en cause du droit au congé formation, L'argument de l'incapacité pour le service de remplir la vacance et d' assumer la continuité du service (équipe de 2 agents) constitue un précédent inacceptable compte tenu de l'évolution des effectifs.

On a aussi abordé largement le sujet du fonctionnement de l'équipe qui pose le problème de mal-être au travail. Pour nous élus du personnel, cette question n'a pas été suffisamment prise en considération et amène aujourd'hui à ce refus.

Une fois de plus ce sont les agents et leurs droits, qui en plus de leurs conditions de travail dégradées, sont pénalisés.



Vote CONTRE de tous les élus du personnel, l'administration ayant maintenu sa position.

Les élu(e)s CGT :

Agnès CAZADE - Josiane CORNU – Pascal OUZEAU - Nicolas FABRE



Bulletin d'adhésion

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT Finances Publiques à la DISI Sud-Ouest

Nom, Prénom :

Date :

Grade :

Adresse mél :

Adresse administrative :

Signature :

Bulletin à remettre à un militant de la CGT.